

DEMANDE D'AUTORISATION PREALABLE DE DIVISER

Art. L111-6-1, Art L111-6-1-1, Art L111-1-3 du code de la construction et de l'habitat

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt de la demande : Numéro d'enregistrement.....
Nom de la commune :

1- Identité du bailleur

Vous êtes un propriétaire bailleur

Madame

Monsieur

Nom : Prénom(s) :

Vous êtes une personne morale

Dénomination ou raison sociale :

N°SIRET :

Forme juridique :

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : Prénom(s) :

Qualité du demandeur :

Vous êtes un mandataire du bailleur

Madame

Monsieur

Nom, prénom(s) ou raison sociale :

Activité exercée :

N° et lieu de délivrance de la carte professionnelle, le cas échéant :

2- Coordonnées du bailleur

➤ Si vous êtes un particulier ou une personne morale :

Numéro de voie : Voie :

Lieu-dit : Localité :

BP : Code postal :

N° de téléphone : Adresse électronique :

➤ Si vous êtes un mandataire

Numéro de voie : Voie :
Lieu-dit : Localité :
BP : Code postal :
N° de téléphone :
Adresse électronique :

3- Renseignements relatifs à l'immeuble

➤ Localisation

Numéro de voie : Voie :
Lieu-dit : Localité :
BP : Code postal :

➤ Type d'habitat Maison individuelle Immeuble collectif

➤ Régime juridique de l'immeuble : Mono propriété Copropriété

➤ Période de construction de l'immeuble :

- Avant 1945
- Entre 1945 et 1974
- Entre 1975 et 1989
- Entre 1989 et 2005
- Après 2005

➤ Numéro cadastral de l'immeuble en question :

➤ Est-ce que votre immeuble est concerné par un arrêté de police (interdiction d'habiter, arrêté de péril ou arrêté d'insalubrité) ?

Oui Non

Si oui, lequel :

➤ Est-ce que votre immeuble est raccordé aux réseaux d'assainissement ?

Oui Non

➤ Est-ce que votre immeuble présente des éléments architecturaux classés ?

Oui Non

➤ Quel est l'objet de votre demande de division ?

- Mise en location future
- Création d'un logement pour un membre de la famille
- Autre.....

- Avez-vous déposé une demande d'autorisation d'urbanisme ? Oui Non
- Si oui, date de dépôt de la demande :
- Numéro du dossier :
- Etat de votre demande :
- Accord, date : Refus, date : En cours de traitement

4- Renseignements relatifs à l'existant

- Type de locaux : Logement Commerce Autre :
- Surface de plancher : m²

5- Renseignements relatifs aux équipements divers ajoutés après division

- Ordures ménagères – locaux accueillant les ordures ménages : Oui Non
- Parties communes : Oui Non
- Si oui, extincteurs dans les parties communes : Oui Non
- Si oui, présence de détecteur de fumée : Oui Non
- Si oui, Ouverture donnant à l'air libre des pièces principales : Oui Non

6- Description des travaux

- Création de surface plancher supplémentaire : Oui Non Si oui, combien ?
- Nombre de logements créés à la suite de la division :
- Surface de plancher des futurs logements :
 - Logement 1 : m² - hauteur sous plafond - volume habitable
 - Logement 2 : m² - hauteur sous plafond - volume habitable
 - Logement 3 : m² - hauteur sous plafond - volume habitable
 - Logement 4 : m² - hauteur sous plafond - volume habitable
 - Logement 5 : m² - hauteur sous plafond - volume habitable
 - Logement 6 : m² - hauteur sous plafond - volume habitable
- Réfection de la toiture : Oui Non
- Rénovation totale du bâti existant : Oui Non

Remplir une fiche par logement créé

7- Description des travaux pour le logement n°....

- Bâtiment : Porte : Etage du logement :
- Surface habitable après la division : m²
- Typologie de logement : Studio T1 T2 T3 T4 et +
- Nombre de pièces principales :
- Surface des baies (numéro des pièces à inscrire sur le plan de distribution) :
Pièce n°1 :m² - Pièce n°2 :m² - Pièce n°3 :m² - Pièce n°4 :m²
Pièce n°5 :m² - Pièce n°6 :m² - Pièce n°7 :m² - Pièce n°8 :m²
- Equipement cuisine : Evier Appareil de cuisson Ventilation
- Salle de bain : Oui Non **Si oui :**
 Intérieure Extérieure
 Individuelle Collective
- Equipements de la salle de bain :
 Baignoire
 Douche
 Lavabo
 Ventilation
- WC : Oui Non **Si oui :**
 Dans le logement Extérieurs
 Individuels Collectifs
- Equipements des WC :
 Ventilation
- Détecteur de fumée : Oui Non
- Energie – Eau Chaude : Oui Non **Si oui :**
 Individuels Collectifs
Type d'énergie : Gaz Fioul Electricité Autre, précisez :
- Energie – Chauffage : Oui Non **Si oui :**
 Individuels Collectifs Chauffage d'appoint
Type d'énergie : Gaz Fioul Electricité
 Pétrole, Bois Autre, précisez :
- Electricité – ligne de terre : Oui Non
- Menuiseries : Simple vitrage Double vitrage Triple vitrage Survitrage
- Isolation :
Murs extérieurs ou donnant sur un local non chauffé Oui Non
Isolation de la toiture (si logement dernier étage) Oui Non
Isolation du plancher bas (si logement donne sur un local non chauffé) Oui Non

8- Engagement et signature (s)

Je soussigné(e), Madame, Monsieur ou dénomination si personne morale atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande.

Fait à :

Signature :

Le :

Demandeur n°2 :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur ou dénomination si personne morale atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande.

Fait à :

Signature :

Le :

Demandeur n°3 :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur ou dénomination si personne morale atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande.

Fait à :

Signature :

Le :

Demandeur n°4 :

Je soussigné(e), Madame, Monsieur ou dénomination si personne morale atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande.

Fait à :

Signature :

Le :

Délai de traitement : L'établissement public de coopération intercommunale dispose d'un délai de 15 jours à compter de la date de dépôt de la demande pour délivrer l'autorisation ou la rejeter. Le silence gardé au-delà de ce délai vaut autorisation préalable de diviser au titre du permis de diviser uniquement. Si vous avez déposé une autorisation d'urbanisme, le permis de construire ou la décision prise sur la déclaration préalable tient lieu de cette même autorisation préalable de diviser dès lors que la décision a fait l'objet de l'accord de l'autorité compétente pour délivrer cette même autorisation préalable. Dans ce cas, c'est le délai de l'autorisation d'urbanisme qui fait foi (article R.425-15-2 du code de l'urbanisme).

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire du formulaire.